

SYNTHESE DU PROJET DE SERVICE 2022-2027

Axe 1 : Promouvoir la prévention en santé au travail auprès des TPE-PME

- Diffuser les outils réglementaires d'évaluation des risques, adaptés aux petites structures.
- Former, informer et sensibiliser sur les risques professionnels et leur prévention.
- Organiser des réunions d'information par branche ou type de risque et participer aux forums prévention.
- Valoriser l'offre de services du CIST 97.1 auprès des adhérents.
- Développer le partenariat avec les branches professionnelles.

Axe 2 : Renforcer la prévention sur les risques professionnels prioritaires

- Prévenir l'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction.
- Faciliter la prise en compte des risques psychosociaux (RPS).
- Sensibiliser aux troubles musculosquelettiques (TMS) et améliorer l'ergonomie des postes de travail, y compris sur écran, en industrie et commerce.
- Développer des actions de prévention des addictions.

Axe 3 : Renforcer la prévention pour les salariés de secteurs ciblés

- Accompagner les salariés dans des secteurs spécifiques

Axe 4 : Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le maintien en emploi

- Développer le réseau des partenaires pour le maintien en emploi.
- Renforcer l'accompagnement des travailleurs handicapés.

Axe 5 : Stratégie interne et performance du service

- Organiser et former l'équipe pluridisciplinaire.
- Déployer un logiciel métier adapté.
- Intégrer une démarche de progrès et de qualité en santé au travail.
- Mettre en place une veille sanitaire et améliorer la veille juridique et technique.
- Assurer le suivi et l'évaluation du projet de service.